

MODIFICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE 26 avril 2021

Depuis le 26 avril 2021, des modifications ont été apportées au protocole sanitaire et nous avons besoin de votre aide.

L'organisation de l'école reste inchangée.

Par contre :

Si votre enfant a été en contact avec une personne positive à la COVID 19, nous comptons sur vous pour ne pas mettre votre enfant à l'école et nous en informer rapidement.

Les cours d'EPS sont maintenus en extérieur dans le respect des gestes barrières et des instructions. Il n'y a pas de piscine.



Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé. Les élèves ne peuvent être répartis dans les classes. **Les élèves ne seront pas accueillis ou vous devrez venir les récupérer.** Un courrier vous sera adressé de la part de l'inspecteur.

Si un cas de COVID 19 est confirmé parmi les élèves, **la classe sera fermée** immédiatement pour une durée de 7 jours. Un courrier vous sera également adressé de la part de l'inspecteur. Au bout de 7 jours les élèves pourront revenir à condition d'attester sur l'honneur qu'un test PCR a bien été réalisé et qu'il est négatif. En l'absence d'attestation, l'isolement est prolongée pour une durée totale de 14 jours.

Merci de consulter votre boîte mail tous les soirs et tous les matins avant de venir à l'école, ce sera le moyen le plus efficace pour vous prévenir d'une éventuelle fermeture de classe.

Mme VILLEDIEU, directrice